

Modifié le 08/02/19

Afin d'accompagner les enfants siégeant aux CMJ et dans le cadre de son Plan Local d'Education à l'Environnement (PLEE), la Métropole propose des parcours pédagogiques et de découverte autour des enjeux liés à ses compétences notamment environnementales ou sportive. Au travers d'actions pédagogiques à mener, d'entretiens, de rencontres et de visites de sites, les jeunes peuvent travailler sur une des thématiques proposées pour répondre au projet qu'ils auront construit.

En début de chaque année scolaire, un appel à projets propose aux 71 communes* d'impliquer les jeunes des CMJ dans un projet aux valeurs citoyennes et environnementales. 3 thématiques sont proposées dans le cadre de parcours pédagogique : déchets, eau et mobilité. 5 CMJ sont sélectionnés par an en fonction de leur projet.

Les jeunes sont accompagnés dans leur démarche par les animateurs de l'éducation à l'environnement pour une durée de 1 à 2 ans (une thématique par an). Chaque CMJ retenu devra choisir un thème pour l'année 1 et en fonction d'une évaluation intermédiaire pourra en sélectionner un autre pour l'année 2. Dans un premier temps, les jeunes et leurs encadrants bénéficieront d'une fiche pédagogique complète leur permettant de travailler sur la thématique choisie. Elle leur proposera également des pistes de réflexion pour monter leur projet.

Dans un second temps, des visites de sites de la Métropole pourront être organisées pour aider les jeunes à mieux comprendre le sujet, au plus près de la réalité du terrain. A la fin de chacune des 2 années les CMJ disposeront de toutes les clés pour réaliser un projet concret au sein de leur commune.

*Les communes qui n'ont pas de CMJ pourront si elles le souhaitent en créer un à cette occasion. Voir en annexe 1 la liste des CMJ du territoire.

Objectifs

- Comprendre et connaître les enjeux environnementaux et citoyens de la réduction des déchets, de la mobilité, de la protection de la ressource en eau potable
- Comprendre les enjeux de la citoyenneté quotidienne par le biais des valeurs du sport (pratique d'activité sans discrimination, dans une compréhension mutuelle, avec un esprit de

de solidarité et de respect).

- Comprendre le fonctionnement et les compétences de la Métropole, ainsi que son lien avec les Mairies.
- Participer à la vie locale par l'élaboration de projets collectifs.
- Créer une passerelle entre les élus de la Métropole et les jeunes conseillers.

Table des matières